



Première pierre du Foyer de l'adolescence à Mantes

Le Conseil général lance, ce 20 novembre, les travaux du chantier de construction du Foyer d'accueil et d'hébergement pour adolescents à Mantes-la-Jolie.

Situé au 65 rue de la Liberté, le futur Foyer de l'adolescence avoisine le Foyer de l'enfance sis au 11/13 de la même rue et dont la construction, décidée en même temps, est plus avancée.

La mission des foyers est **d'accueillir tout mineur en danger**, confié par sa famille ou par mesure judiciaire au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil général. L'objectif est de favoriser sa réinsertion, au sein d'une structure adaptée et constituée d'équipes pluridisciplinaires spécialisées dans l'observation, le diagnostic et l'orientation.

Les deux sites de Mantes-la-Jolie ont pour vocation de remplacer avantageusement le Foyer Robert Carpentier de Versailles. **L'accent est mis sur la spécificité de l'accueil** (SAS d'accueil d'urgence, répartition par classe d'âge) et sur son amélioration (unités de vie n'allant pas au-delà de 8 enfants). La capacité d'accueil du Département est aussi augmentée : elle passe de 90 à 116 mineurs avec pour la première fois la possibilité d'accueillir des jeunes de 14 à 18 ans. Dans le détail : le Foyer de l'enfance comprend une pouponnière (18 enfants de 0 à 3 ans) et un foyer (24 enfants de 4 à 12 ans) ; **le Foyer de l'adolescence compte 26 places dont 8 en SAS d'urgence.**

Attentif au bien être des futurs occupants et fidèle à ses engagements en matière de développement durable, le Conseil général et la Ville ont veillé au bon niveau des normes environnementales de chacune des constructions. Les bâtiments sont ainsi particulièrement performants s'agissant du confort (conforts visuel, hygrothermique et acoustique) et des conditions de son maintien dans le temps.

Les travaux pour le Foyer de l'adolescence devraient durer 16 mois. Ceux du Foyer de l'enfance, commencés en janvier 2013, vont s'achever en mai 2014. Financés par le Conseil général, le coût des travaux s'élève à 15 347 563 € TTC (dont 8 390 190 € pour le foyer de l'Enfance).

Un projet qui s'intègre dans son environnement

Le terrain étant situé à Gassicourt, dans une zone pavillonnaire, la Ville est restée attentive aux inquiétudes préalables des riverains et **a particulièrement veillé à ce que le projet s'intègre parfaitement dans son environnement.** L'architecte, Emmanuelle Colbol, l'a élaboré en gardant toujours ces contraintes à l'esprit. Pas plus de 9 mètres de hauteur, beaucoup de bois sur les façades et des centres fermés. Pour les adolescents, trois espaces sont prévus pour 8 à 10 personnes. Les lieux comporteront des patios donnant sur les jardins.

Une réunion publique s'est également tenue pour expliquer la teneur précise du projet aux riverains. **Les adolescents accueillis sont avant tout des victimes,** ayant subi le plus souvent des brutalités. Dès lors, le foyer est un lieu transitoire. Ils y restent en moyenne 2 à 3 mois avant de partir en famille d'accueil ou d'intégrer un foyer définitif.

En portant ce projet avec le Conseil général, la Ville de Mantes-la-Jolie poursuit sa politique sociale ambitieuse en proposant sur son territoire des structures adaptées pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables.

Contacts presse :

Conseil général des Yvelines
Alexia Borrás
01 39 07 70 77
aborras@yvelines.fr

Ville de Mantes-la-Jolie
Julien Moretto
01 34 78 80 41
jmoretto@manteslajolie.fr